







URAASS Centre-Val de Loire Union Régionale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé

Conseil d'Administration
Asso Qualiris Centre-Val de Loire





Historique pour mise en œuvre de l'UNAASS et des URAASS

26/01/2016 – Loi de modernisation de notre système de santé

Article 1 – prévoit la création d'une Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé

- 26/01/2017 Décret créant l'UNAASS-URAASS
- 02/02/2017 Réunion au Ministère de toutes les associations agréées du système de santé pour présenter les statuts





Historique pour mise en œuvre de l'UNAASS et des URAASS

- 21/03/2017 Assemblée constitutive de l'UNAASS, transformation du Collectif Inter Associatif (CISS) en UNAASS
- 24/04/2017 Arrêté portant agrément des statuts de l'UNAASS
- 23/05/2017 Mise en place des instances statutaires de l'UNAASS
- 19/06/2017 Création de l'URAASS Centre-Val de Loire





Convention entre l'UNAASS et l'URAASS (en application de l'article 21 des statuts de l'UNAASS et de l'article 12 du règlement intérieur)

L'UNAASS comprend:

- 1 siège National
- Des URAASS organisées sous forme d'établissement au sens des articles 5 de la loi du 01/07/1901 et 3 du décret du 16/08/1901





I. COMPOSITION

Les URAASS sont composées :

- Des branches régionales, départementales, et/ou locales des associations nationales agréées du système de santé présentes dans la région, et qui souhaitent adhérer;
- Des associations bénéficiant d'un agrément régional
- Les associations non agréées peuvent participer aux travaux de l'URAASS selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'union.





II. ORGANISATION

Au plan organisationnel, les URAASS comprennent :

- Une Assemblée Régionale ;
- Un Comité Régional ;
- Un Bureau ;
- Un Président ;
- Un Coordinateur régional salarié.

L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée régionale est prévue par le règlement intérieur de l'UNAASS.





1. Assemblée Régionale

L'Assemblée Régionale est composée de l'ensemble des représentants régionaux des associations nationales adhérentes à l'UNAASS (dont leurs associations départementales et locales à jour de leur cotisation) et de représentants d'associations agréées au niveau régional.

Les représentants régionaux des associations nationales adhérentes intègrent le collège de leur association nationale déjà membre de l'UNAASS. Pour les représentants des associations agréées au niveau régional, elles choisissent un des collèges au regard de leur objet social et de leur activité principale.





La liste des collèges des associations dont l'objet est :

- La défense des intérêts des personnes malades
- La défense des intérêts des personnes âgées et des retraités
- La défense des intérêts des personnes en situation de handicap
- La défense des intérêts des familles
- La défense des intérêts des consommateurs
- La défense des intérêts des personnes en situation de précarité
- La défense et la promotion de la qualité et de la sécurité de la prise en charge ainsi que des associations dont l'objet est la santé environnementale





L'Assemblée Régionale adopte pour sa région :

- Le rapport financier;
- Le rapport d'activité ;
- Le budget prévisionnel;
- Le plan stratégique.

Elle entend le rapport moral du Président de l'URAASS.





L'Assemblée régionale élit :

- Son représentant pour le collège des URAASS à l'Assemblée Générale de l'UNAASS;
- Les membres du Comité Régional par collège ;
- Au sein de chaque collège, les représentants au Comité Régional au prorata du nombre d'associations constituant le collège en garantissant au moins UN représentant par collège. L'Assemblée Régionale peut également élire deux personnalités qualifiées pour siéger au Comité Régional.





2. Le Comité Régional

Le Comité Régional se doit de représenter la diversité des associations autant que celle des territoires. Il comporte 25 membres, titulaires et suppléants.

Le Coordinateur de région est recruté par le Directeur Général de l'UNAASS, sur proposition du Président de l'URAASS et, après avis de son Bureau. Il est invité à participer au Comité Régional et au Bureau.





3. Le Bureau

Le Bureau de l'URAASS est composé au minimum :

 D'un(e) Président(e): II(elle) a pour fonction d'animer l'URAASS dans le respect des axes stratégiques de l'UNAASS, des actions régionales conformément aux modalités prévues à l'article 21.3.3 des statuts de l'UNAASS.

Le(a) Président(e) de l'URAASS est également le relais de la politique définie par le Siège au niveau national, qu'il est chargé de mettre en œuvre sur le plan local.





3. Le Bureau

Le Bureau de l'URAASS est composé au minimum :

• D'un(e) Secrétaire : II(elle) veille au bon fonctionnement matériel et administratif de l'URAASS. II(elle) établit les procèsverbaux de réunion de l'URAASS, de l'Assemblée, du Comité Régional et du Bureau avec l'aide du ou des permanents salariés de la région.





3. Le Bureau

Le Bureau de l'URAASS est composé au minimum :

- D'un(e) Trésorier(e) : Il(elle) établit, ou fait établir sous son contrôle :
 - Le suivi périodique des dépenses et du compte bancaire,
 - La préparation et le suivi du budget prévisionnel,
 - Les demandes de subvention.

Ces missions font l'objet d'une communication avec la direction de l'UNAASS et les instances de l'URAASS.

En tant que de besoin, le Bureau de l'URAASS peut être complété par UN(E) (1) ou plusieurs Vice-Président(e)s, UN(E) (1) Trésorier(e) et/ou UN(E) (1) Secrétaire adjoint(e).





Le Bureau de l'URAASS Centre-Val de Loire

- Présidente : Danièle Desclerc-Dulac (SOS Hépatites)
- Secrétaire Générale : Françoise Guillard-Petit (APF France Handicap)
- Trésorière : Elisabeth Levet (Association Française des Diabétique du Centre)
- Vice-Présidents :
 - **Christine Baissin (AIDES)**
 - **Dominique Beauchamp (Touraine France Alzheimer)**
 - Jean-Claude Bourquin (UFC Que Choisir)
- Trésorière adjointe : Yvette Trimaille (Familles rurales)
- Secrétaire adjointe : Chantal Cateau (Le Lien)





Les actions menées par l'Union régionale Centre-Val de Loire s'inscrivent dans le cadre des missions confiées à l'Union nationale, notamment pour les orientations stratégiques nationales qui doivent être déclinées en région.

Les URAASS peuvent conduire des actions régionales ou locales prenant en compte les spécificités des territoires en matière de santé publique.





Les objectifs de l'URAASS

- Défendre les intérêts et les droits des usagers du système de santé
- Exercer une mission de recueil des expressions, des attentes et des besoins des usagers du système de santé afin de construire un plaidoyer
- Rendre des avis aux pouvoirs publics et élaborer des propositions
- Donner des avis aux acteurs et aux groupements d'acteurs publics ou privés
- Animer un réseau des associations agréées d'usagers





Les missions de l'URAASS

- Informer le grand public sur les questions juridiques et sociales concernant la santé
- Favoriser les mobilisations citoyennes par l'organisation de débats publics, la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Proposer des représentants des usagers du système de santé pour favoriser la démocratie sanitaire
- Assurer la formation des représentants des usagers du sytème de santé
- Agir en justice





Pour mieux faire vivre la démocratie en santé dans la région Centre-Val de Loire

Merci de votre attention

